

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" -BNP PARIBAS DOUBLE GARANTIE JUILLET 2020 (FR0011182815)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif de garantir à l'échéance du 10 Juillet 2020, la Valeur Liquidative de Référence (VLR), majorée de l'inflation de la zone euro sur un horizon de 8 ans et de faire bénéficier partiellement les porteurs de la performance de stratégies actives de taux (obligataires et monétaires).

Caractéristiques essentielles du FCP :

La VLR est définie comme la plus élevée des valeurs liquidatives constatées pour les souscriptions centralisées durant la période de commercialisation du FCP, ou durant la période la période limitée de commercialisation en cas d'interruption par la Société de gestion. La Valeur Liquidative Garantie est égale à la VLR majorée de l'inflation de la zone euro à 8 ans. Le principe des stratégies de gestion mises en oeuvre est de tirer profit de l'évolution relative des taux de pays de l'OCDE. Le FCP mettra en oeuvre des stratégies actives de taux (obligataires et monétaires) alliées à des investissements dans des actifs «à faible risque». Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le gérant, pour mettre en place ses stratégies, va investir dans des actifs «à faible risque» dont des titres de créances ou obligations à revenu fixe ou variable, pouvant bénéficier d'une notation au minimum AA- (ou équivalent) par S&P, Moody's ou Fitch ou A1/P1/F1 (S&P, Moody's, Fitch) lors de leur acquisition et de maturité inférieure ou égale au 10 Juillet 2020 émis par des entités de l'OCDE, des dépôts à terme et pensions, des OPCVM monétaires et/ou monétaires court terme ou obligataires et/ou des produits dérivés de taux, liés à l'inflation et de change (pour ajuster l'exposition au risque de change). Cette contrainte de rating minimum ne s'applique pas aux titres de créances ou obligations à revenus fixes ou variables émis par BNP Paribas S.A.

Le gérant pourra mettre en place également des stratégies d'allocation actives (actifs risqués), notamment entre différents émetteurs de dette souveraine, afin de générer des rendements absolus en tirant parti des différences de taux entre ces pays. Ces stratégies sont exécutées via des futures de taux. L'inflation de la zone euro est représentée par l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) tabac exclu de la zone euro, tel que calculé par la Commission Européenne (Eurostat)

Par ailleurs, en vue de respecter les contraintes de la garantie et du capital et/ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP pourra être investi uniquement en actifs «à faible risque». Il existe un risque de «monétarisation», le FCP ne pourra dès lors bénéficier d'une éventuelle hausse ultérieure des actifs risqués.

Autres informations :

Période de commercialisation : du lendemain de la date de création du FCP au 29 juin 2012, inclus à 13 heures, heure de Paris.

Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'au 10 juillet 2020.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures (heure de Paris) et sont exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain. Tout rachat effectué avant le 10 juillet 2020 se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat, à un prix qui pourra être inférieur à la VLR.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- BNP Paribas s'engage à ce que tout porteur ayant souscrit jusqu'au 29 juin 2012 à 13 heures, heure de Paris inclus et ayant conservé ses parts jusqu'au 10 juillet 2020, bénéficie à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative Garantie.
- La gestion de type assurance de portefeuille et la garantie à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,40% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

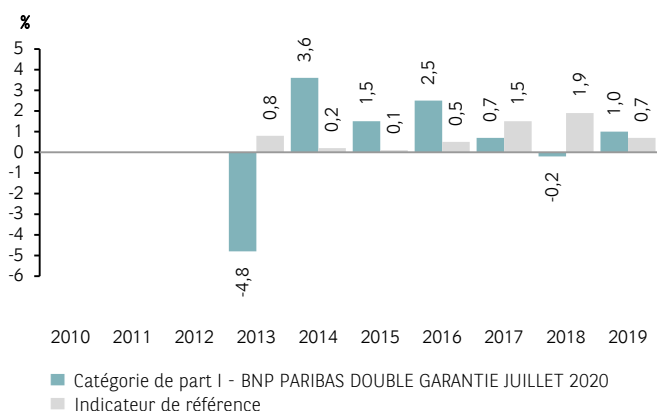
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 13 avril 2012 ;
- La part a été créée le 13 avril 2012 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

